

pensent trop souvent qu'ils ne seront jamais au chômage et oublient leurs dossiers. Il se peut qu'ils ne se rendent pas compte de leurs obligations. S'il est au chômage, il vient au bureau de l'assurance-chômage et demande une prestation de 52 semaines à laquelle il estime avoir droit, du moment qu'il a travaillé pendant quatre ans, mais il ne peut prouver qu'il travaillait.

Quelques députés ont parlé d'abus, au sujet de la Caisse. Si nous voulons prévenir les abus, il faudra spécifier les catégories de gens qui auront droit aux prestations. C'est une question de jugement. Je pourrais vous parler longuement des arguments invoqués, mais j'ai constaté avec plaisir que plusieurs des remarques d'un député d'un certain parti annulaient celles d'un autre membre du même parti. Quelques députés de l'opposition officielle ont parlé d'universalité. Le représentant de Halifax approuvait, je crois, l'admission des instituteurs dans le programme tandis que d'autres s'y opposaient. Si le temps le permettait, je leur suggérerais peut-être de lire leurs discours les uns les autres. On pourrait en dire autant des membres du NPD.

Nous avons une obligation morale envers les pêcheurs. Nous leur venons en aide depuis une dizaine ou une douzaine d'années. Nous devons faire en sorte qu'ils continuent de bénéficier du régime d'assurance-chômage jusqu'à ce que nous trouvions une meilleure méthode. Il y a peut-être quelques divergences de vues au sein du NPD, mais d'après les discours de ses représentants durant le débat, je crois que la position officielle de ce parti est de vouloir faire bénéficier les pêcheurs du régime tant que nous n'en aurons pas trouvé de meilleur.

Pour ce qui est des prestations dans les cas de grossesse, je crois encore une fois que tous les orateurs du NPD, à une exception près, sont d'avis que nous devrions verser des prestations à ces personnes en chômage provisoire. Je rappelle aux députés que d'après nos enquêtes, le million et plus de femmes qui font actuellement partie de l'effectif du travail n'y sont que pour une raison, pour compléter le revenu familial. Cela représente parfois la ligne de démarcation entre la pauvreté et le fait d'exister. Quand l'une de ces femmes est enceinte, vous pouvez vous imaginer les difficultés qui s'ensuivent pour la famille. Le mari est souvent un demi-invalides. Il y a bien des raisons au travail des femmes. On généralise trop facilement en disant qu'elles travaillent pour se procurer de l'argent de poche, un second appareil de télévision ou une voiture.

J'aurais bien des points à signaler. Je ne sais trop ce que désirent les députés, que je continue de parler après 6 heures ou que je réponde en comité.

M. Alexander: Vous répondrez au comité.

L'hon. M. Mackasey: J'essaierai d'éclaircir quelques autres points au cours des trois ou quatre prochaines minutes. J'ai rencontré des groupes d'enseignants pas moins de 18 fois. Je ne puis être extrêmement enchanté des préoccupations des commissions scolaires. Si j'en avais le temps, je ferais état exactement du fardeau additionnel qui leur sera imposé au cours des prochaines années en comparaison de leurs exigences salariales. J'espère que leurs préoccupations sont telles que les intéressés se montreront sérieux la prochaine fois qu'ils né-

[L'hon. M. Mackasey.]

gocieront collectivement les majorations de traitements auxquelles, sans aucun doute, ils ont droit. Si l'on considère que, dans l'ensemble du Canada, les fonds attribués aux commissions scolaires dans les diverses provinces s'élèvent à deux milliards de dollars et que, de cette somme, le nouveau fardeau imposé aux commissions scolaires absorbera 0.38 p. 100, l'argument est absolument ridicule. Il est manifeste qu'il a été amorcé par certains enseignants, dans l'espoir que les commissaires livrent pour eux la bataille.

Je pense que c'est le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui a dit, fort justement et très éloquemment aujourd'hui, que tout cela retombera sur les épaules du contribuable. Je l'admets. C'est le même contribuable qui finance aujourd'hui le Régime d'assistance publique du Canada. Dans ce régime d'assurance, nous assumerons le fardeau jusqu'à concurrence de 80 millions de dollars, puisque ces prestations accrues permettront à ceux qui touchent actuellement de faibles prestations d'assurance-chômage de se dispenser, pour exister, du supplément prévu dans le Régime d'assistance publique du Canada. Leurs prestations d'assurance-chômage seront assez élevées pour qu'ils dépassent le niveau auquel ils avaient droit à l'assistance sociale.

Je promets aux députés qu'ils auront l'occasion de participer au débat et d'être entendus au sujet de ce régime. Nous essayons et nous souhaitons aider les gens. Nous avons déjà pris des dispositions pour qu'il soit possible de surmonter la difficulté de certaines limites imposées par les ordinateurs. Nous pourrions trouver dans un délai de 24 heures pourquoi la carte de telle personne a été rejetée. Nous utiliserons à cette fin le microfilm et d'autres méthodes de communication maintenant disponibles.

Pour ce qui est de rendre ce régime vraiment universel en couvrant les travailleurs indépendants, toutes les entreprises ayant un régime d'assurance-chômage ont essayé d'y parvenir sans succès. Le seul pays où ce régime existe est l'Angleterre où il est appliqué après une évaluation des ressources. Je ne pense pas que nous désirions introduire cette méthode au Canada.

Nous avons parlé des enseignants, des professions libérales et des cadres. N'oublions pas que de nombreux médecins, juristes, scientifiques, ingénieurs et nombre d'autres spécialistes travaillent dans une large mesure pour un employeur identifiable que ce soit le gouvernement, des institutions privées ou des entreprises collectives et qu'ils cotiseront à l'assurance-chômage. Seule l'entreprise ne comportant vraiment qu'un individu ne cotisera pas. Mais nous parviendrons même à en englober quelques-uns à l'aide de règlements si nous réussissons à les identifier comme nous l'avons fait pour les pêcheurs qui sont considérés comme des employés et non comme des travailleurs indépendants.

Je ne ferai pas perdre davantage de temps à la Chambre et je remercie les députés de ne pas avoir indûment retardé l'étude du bill jusqu'ici. Certains orateurs se sont abstenus de prendre la parole, mais l'occasion leur en sera fournie ultérieurement. Nous devons rencontrer demain les ministres provinciaux du Travail pour traiter de questions générales et non uniquement de l'assurance-chômage et c'est pourquoi je suis heureux que les députés aient collaboré.